



Aujourd'hui vingt quatrième jour
Du mois D'octobre mil sept Cents quarante
Neuf avant midy, pardevant Le no^r. Royat
De la ville de Chaudesaigues Soussigné
Comis par Jacques Charle des no^rs Royat
Es apostolique De la ville de St flou suivant
L'acte de Luy signé du vingt en De le mois
Conte assint elou par maisonville. fat
Presant m^r. Jean Quat prêtre demeurant
En la ville de Chaudesaigues prêtre de la
Cure, ou vicairie perpétuelle de Saint
medard de deux verges vacante par
L'edict de m^r. Pierre pauc prêtre
Vulieu de malafosse parvoiss. d'oradour
Bernier & paisible possesseur de lad Cure
Suivant la nomination provision & visa
auordés au d^r. Lino Quat par monsieur
Lesque Dec Saint flou du même jour vingt
quatrième de le mois Les Lettres de nomination
Et

Provision & Visa Signés du Seigneur Evêque
Et de son Commandement maître secrétaire fullen
Du sceau & armes du Seigneur Evêque. Fait en
Bonne forme; Et en vertu desd. Lettres de
Nomination & provision & Visa Led. m. Jean
Quat, Le not. Louis. Présens Les témoins
Cy après nommez nous étant transportez
Dans l'Eglise paroisssiale de St. medard
Du lieu de deux verges Led. m. Jean Quat
Attesté par m. Guillaume Chaviers procureur
Licencié & doct. Chanoine curé de la
ville de Chaudesaigues y demeurant pour ce
présent en la possession réelle corporelle
& actuelle de la Cure ou d'icelle Eglise
Paroisssiale de St. medard de deux verges
Et de ses droits appartenances & dépendances
par la libre entrée en lad. Eglise prise
D'un Benoitte prières à Dieu faites devant
Le maître Autel, touché du pulpitre, des
fonds Baptismaux, de la Chaire, approché
Son des Cloches, secant. En la place
Et

affectée au Curé; Exhibition & Lecture
 des Lettres Denomination provisoire & Visa
 ad instantum Rendues au Sieur Quat; & par
 Les autres Ceremonies & formalités Intel. fies
 Requises & acoustumées; laquelle prise de
 possession Luy a été publiée a haute Voix
 L'no. 2. Soussigné presens Lesd. témoins
 Personne ne s'est opposé, dont l'un de laquelle
 prise de possession Ledit Sieur Quat
 a Requis acte aux no. 2. qui Luy a été
 octroyé En la & Eglise Lesd. jour & an
 En presence de M. Joseph Barlier
 Pretre & Chanoine de l'Eglise collégiale
 de la ville de Chaudesaigues y demourant
 de M. Pierre François Clavieres Bourgeois
 demourant En lad. Ville; & d'Andre Vialur
 fils de Jean Labourscur demourant au
 Lieu de deux verges Soussigné
 avec Ledit Sieur Quat & Ledit Sieur
 Clavieres Curé & a Laminette font
 Signes Quat, Clavieres Curé, Barlier

Thompson, Charles, Jr. 1800

1800

1800

1800

1800

1800

1800

1800

1800